

## AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques MULOT  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 405 821 00033

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 752 836 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 145 154 €, le solde restant s'élève à 1 607 682 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 300 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 052 836 €

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 3 100 500 €.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 87 123 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## ARTICLE 4 :

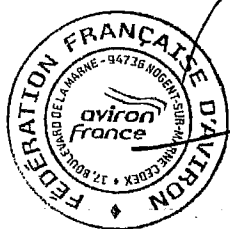
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 20 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'AVIRON

Pour la directrice des sports  
p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

Claude SAGNAC



16/06/2016  
DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2110.A.21.5921.

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire





Objectifs et indicateurs de performance nationaux révisés par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif
<b>Objectifs partagés</b>								
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	46	46	46	46	46	46	46	46
Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer	408/18	42/21	42/21	412/20	415/23	420/26	420/26	420/26
Développer les compétences de l'encadrement	395/75	X690	X690	365/75	40/600	45/625	45/625	45/625
Inciter à l'emploi et favoriser la pérennisation	315	328	328	315	320	325	325	325
Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"	190/74	172/50	172/50	210/85	220/85	230/100	230/100	230/100
Favoriser la création de nouveaux clubs	6	11	11	10	10	10	10	10
Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants	240	249	249	280	310	330	330	330
Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap	593	346	346	275	300	330	330	330
Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réhabilitation	78	15/14	15/14	20/10	30/12	40/12	40/12	40/12
Développer l'aviron de mer	8543/104	6117/106	6117/106	8500/112	8750/114	9100/116	9100/116	9100/116
Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire	7955/16	7666/60	7666/60	8150/000	8305/000	8562/000	8562/000	8562/000
Développer la pratique de l'aviron indoor	823	182/27	182/27	800/25	1200/25	1500/50	1500/50	1500/50
Développer la pratique de l'aviron à banc fixe (trainère, Yagouas, banque catalane, surf boat, ...)	165	277	277	150	200	220	220	220
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin. Reconstruire le haut niveau féminin	6/18	6/18	6/18	5/10	5/10	5/8	5/8	5/8
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin	5	6	6	4	5	5	5	5
Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron	5	7	7	5	5	5	5	5
Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France	62	73,5	73,5	75	75	75	75	75
Multitude et séculariser les participations de la FFA dans une perspective d'optimisation des ressources et de la notoriété de l'aviron	1/229000	3/1210000	3/1210000	6/1150000	7/1300000	6/1100000	6/1100000	6/1100000
Favoriser et accroître les relations internationales	6	6	6	6	6	6	6	6
Développer la pratique de l'aviron féminin. Favoriser le public licencié au club de l'aviron	2167	2406	2406	2500	2900	2700	2700	2700



Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer	250 000 €	40 000 €	40 000 €	210 000 €
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	250 000 €	40 000 €	40 000 €	210 000 €
Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
<b>Action 1</b>				
Structuration fédérale	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
<b>Action 1</b>				
Promotion des pratiques sportives pour tous	30 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap	30 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
<b>Action 1</b>				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire	50 000 €	35 000 €	24 000 €	26 000 €
<b>Action 1</b>				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	50 000 €	35 000 €	24 000 €	26 000 €
développer la pratique de l'aviron féminin. fidéliser le public licencié au delà de 18ans	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Action 1</b>				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Développer la pratique de l'aviron indoor	25 000 €	20 000 €	14 000 €	11 000 €
<b>Action 1</b>				
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	20 000 €	14 000 €	11 000 €
Développer l'aviron de mer	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
<b>Action 1</b>				
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin. Reconstruire le haut niveau féminin	770 000 €	575 000 €	565 000 €	205 000 €
<b>Action 2</b>				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	570 000 €	430 000 €	430 000 €	140 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	200 000 €	145 000 €	135 000 €	65 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin	1 710 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	410 000 €
<b>Action 2</b>				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 710 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	410 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 470 000 €	1 130 000 €	1 130 000 €	340 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron	240 000 €	170 000 €	170 000 €	70 000 €
<b>Action 2</b>				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	100 000 €	90 000 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	100 000 €	90 000 €	30 000 €
Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France	1 145 000 €	900 000 €	872 836 €	272 164 €
<b>Action 2</b>				
Aides personnalisées (AP)	855 000 €	715 000 €	695 000 €	160 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	315 000 €	315 000 €	300 000 €	15 000 €
<b>Action 3</b>				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	540 000 €	400 000 €	395 000 €	145 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	290 000 €	185 000 €	177 836 €	112 164 €
Développer les compétences de l'encadrement	95 000 €	60 000 €	57 836 €	37 164 €
<b>Action 2</b>				
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	250 000 €	60 000 €	50 000 €	200 000 €
<b>Action 4</b>				
Formations fédérales	190 000 €	40 000 €	30 000 €	160 000 €
Professionnalisation de l'activité	60 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réathlétisation	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
<b>Action 3</b>				
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	40 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
<b>Action 2</b>				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 510 000 €</b>	<b>3 130 000 €</b>	<b>3 052 836 €</b>	<b>1 457 164 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

300 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 752 836 €

Relevé d'Identité Bancaire



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
ILE-DE-FRANCE

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08610558745	43
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	CEPAFRPP751
--------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
------	------	------	------	------	------	-----

----- Intitulé du compte -----

FEDE FRSE SOCIETES D AVIRON

17 BOULEVARD DE LA MARNE

94130 NOGENT SUR MARNE

